

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	CPGR/91/11 Mars 1991
	联合国粮食及农业组织	
	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

Point 9 de l'ordre
du jour provisoire

F

COMMISSION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Quatrième session

Rome, 15-19 avril 1991

**LE PROGRAMME DU CIRP ET LES ACCRODS DE
COOPERATION FAO/CIRP**

Table des matieres

	<u>Paragraphes</u>
I. INTRODUCTION	1-5
II. LE PROGRAMME DU IBPGR	
LE PROGRAMME SCIENTIFIQUE DU CIRP EN 1989/90	6
Programme de terrain	7-12
Programme de recherché	13-17
Programme de communications et de services bibliographiques	18-20
Programme coopérative européen	21
TRACER UNE NOUVELLE VOIE	
Plan Strategic	22-24
Etude indépendante sur le programme et la gestion	25-27
Nouvelles orientations	28-33
III. ACCORDS DE COOPERATION ENTRE LA FAO ET LE CIRP	34
PROGRAMME DE COOPERATION	35-37
ACTIVITIES CONJOINTES FAO/CIRP	38-39

I. INTRODUCTION

1. En 1971, la FAO a préparé des propositions visant à étendre la coopération internationale dans le domaine des ressources phytogénétiques. Après les débats qui ont eu lieu lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement de 1972, puis au sein du Comité consultatif technique du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale (GCRAI), on a fondé, en 1974, le Conseil international des ressources phytogénétiques (CIRP), institut international financé par le GCRAI, lui-même parrainé conjointement par la FAO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale. Le CIRP a tenu sa première réunion en juin 1974, et la FAO en assurée le Secrétariat. La FAO, en sa qualité d'organisation intergouvernementale, a fourni les structures institutionnelles nécessaires aux activités de terrain du CIRP. Pendant les 12 premières années, les activités de la FAO et du CIRP ont été réalisées conjointement. Le chef du Centre FAO des ressources phytogénétiques est également le Secrétaire exécutif du CIRP. Vu l'expansion du programme du CIRP, le Conseil d'administration a estimé qu'il convenait de donner à cette institution un nouveau statut, qui lui permette de fonctionner de façon pleinement autonome.

2. A sa troisième session, la Commission des ressources phytogénétiques était saisie d'un document sur les activités du CIRP et sur les relations entre la FAO et le CIRP. La Commission a pris note du changement de statut proposé pour le CIRP (qui venait juste d'être annoncé par son Conseil d'administration) et de la décision du CIRP de se séparer de la FAO et d'établir son siège dans un pays nordique. La Commission a examiné les incidences de cette décision et "a recommandé, que tout soit mis en oeuvre pour mettre soigneusement au point les dispositions voulues pour poursuivre la coopération entre la CIRP et la FAO et assurer une complémentarité effective entre ces deux organisations". La Commission "a souligné que les résultats positifs obtenus par le CIRP étaient dus en grande partie à ses relations avec la FAO et elle a donc encouragé le CIRP à rester au siège de la FAO, ou à Rome, pour maintenir dans ce domaine les liens existants entre les pays développés et les pays en développement". La Commission a en outre recommandé de préparer une lettre d'entente "compte tenu des objectifs de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques". La Commission a également "proposé que son Groupe de travail aide la FAO pour ces questions et en suive l'état d'avancement".

3. Après la troisième session de la Commission des ressources phytogénétiques, un comité du GCRAI sur le CIRP a été chargé d'aider à mieux définir les relations de programme entre le CIRP et la FAO, et à choisir un emplacement approprié pour le siège du CIRP. Le Comité a recommandé de faire du CIRP une institution internationale gérée de façon indépendante, dont le siège serait situé de préférence à proximité de celui de la FAO, en Italie. Le GCRAI a approuvé cette recommandation à sa réunion d'octobre 1990.

4. Conformément aux orientations fournies lors des débats de la Commission et du GCRAI, la FAO et le CIRP ont rédigé deux lettres d'entente, l'une sur la coopération au niveau des programmes et l'autre sur les dispositions financières et administratives provisoires, qui ont été signées toutes deux le 21 septembre 1990. La deuxième lettre mentionnée régira les relations administratives entre la FAO et le CIRP jusqu'à la séparation de cet organisme de la FAO, mais la première lettre, d'importance plus fondamentale, porte sur la coopération de la FAO et

du CIRP pour la réalisation des programmes, tant avant qu'après la séparation administrative du CIRP. Dans la lettre d'entente sur la coopération au niveau des programmes, le CIRP "reconnait l'autorité intergouvernementale de la Commission des ressources phytogénétiques"; de plus, il "souscrit aux principes de l'Engagement international et collaborera avec la FAO à sa mise en oeuvre". La lettre d'entente prévoit que le CIRP fera rapport à la Commission sur l'ensemble de son programme de travail.

5. La deuxième partie de ce document contient un rapport sur le programme du CIRP, qui traite des activités réalisées en 1989 et 1990, des faits nouveaux liés au Plan stratégique du CIRP, de l'examen indépendant du programme et de la gestion, et des nouvelles orientations du CIRP. Cette deuxième partie a été établie par le CIRP. Dans la troisième partie, le document décrit les accords de coopération entre la FAO et le CIRP, et leurs activités conjointes.

6. La Commission est invitée à donner des orientations quant au développement ultérieur de cette coopération et aux relations entre la FAO et le CIRP, et entre cet organisme et la Commission.

II. LE PROGRAMME SCIENTIFIQUE DU CIRP EN 1989/90

7. Les activités du CIRP sont actuellement divisées en trois programmes: programme de terrain, programme de recherche et programme de communications et de services bibliographiques. En 1989 et 1990, on s'est efforcé d'intégrer ces programmes - dont on trouvera ci-après une description - ce qui a débouché sur le nouveau Plan stratégique du CIRP, qui fournira des orientations à l'Organisation pour les années 90 (voir par. 23). Toutefois, pour plus de simplicité, les activités réalisées par le CIRP en 1989 et 1990 sont décrites ci-dessous en respectant la structure actuelle des programmes.

Programme de terrain

8. Les bureaux décentralisés du CIRP, qui relèvent des coordonnateurs régionaux, s'occupent principalement d'établir et de maintenir des contacts directs avec les programmes nationaux sur les ressources génétiques. Leur tâche peut comprendre une aide aux programmes nationaux pour la formulation de projets visant à renforcer les institutions, la transmission de propositions au personnel du Siège et la formation pratique de scientifiques et de techniciens dans des banques de gènes nationales et régionales.

9. En 1989, le CIRP a mis en place un système de bureaux régionaux, qui sont déployés stratégiquement dans sept pays du globe (Mexique, Colombie, Italie, Niger, Kenya, Inde et Chine). Par mesure d'économie, le bureau de Washington a été fermé l'année dernière et ses fonctions ont été transférées au bureau régional mexicain. Outre les bureaux régionaux, le CIRP dispose de trois unités de traitement des semences, responsable chacune d'une zone géographique bien précise. Ces unités sont situées à Singapour, à Wakehurst (Royaume-Uni) et à Turrialba (Costa Rica). Deux fonctionnaires chargés à plein temps de la collecte de matériel végétal sont basés à Chypre, et un travaille au Zimbabwe.

10. En 1989/90, on a récolté au total 9 758 échantillons de matériel génétique dans 28 pays, soit directement grâce aux collecteurs du CIRP, soit sous contrat. Ce matériel génétique a été déposé dans des banques de gènes du monde entier, souvent avec l'aide des unités de traitement des semences du CIRP, qui a traité 4 048 échantillons en 1989/90.

11. Le programme de documentation et de caractérisation du CIRP a fait l'objet d'un examen interne en 1989. Celui-ci a montré que les bases de données centrales concernant les plantes cultivées peuvent contribuer de façon importante aux efforts mondiaux portant sur les ressources génétiques et un développement ultérieur de ces bases a été recommandé, dans le cadre de programmes de coopération ou de réseaux sur les cultures. Le CIRP a publié six listes de descripteurs en 1989/90 et a appuyé sept programmes nationaux d'achat de matériel informatique. Vingt projets de caractérisation ont été réalisés dans 15 pays. Le CIRP a également mis à jour des répertoires sur les céréales, les légumes, les cultures fourragères et les fruits tropicaux.

12. Un programme d'établissement de réseaux internationaux sur les cultures, lancé par le CIRP, rassemble au sein de réseaux fondés sur des pools de gènes spécifiques à chaque culture les titulaires et responsables de collection de matériel génétique, les chercheurs, les obtenteurs et les usagers. Les réseaux sur les cultures devraient permettre une meilleure conservation de la diversité actuelle et une plus large utilisation des collections sous-exploitées de matériel génétique, fournir un meilleur appui aux programmes d'amélioration des cultures et associer plus étroitement les pays en développement aux activités portant sur les ressources génétiques. Le programme, lancé en 1988, a jusqu'à présent encouragé la création de réseaux pour 11 cultures différentes: orge, maïs, arachide, luzerne, banane, patate douce, okra, betterave, riz, sarrasin et noix de coco. Huit réunions ont eu lieu pour créer les réseaux sur l'okra, le riz, l'orge, l'arachide, la betterave, Musa, la luzerne et la patate douce, et sept bases de données internationales par culture ont été créées ou renforcées. Il est prévu de créer des réseaux pour toutes les cultures principales du monde, et également pour de nombreuses cultures secondaires.

13. L'étude interne de 1988 sur la formation a commencé à être appliquée en 1989, une attention particulière étant accordée aux besoins des banques de gènes nationales. Le CIRP a appuyé la formation de 201 scientifiques et techniciens en 1989/90, selon diverses modalités: bourses pour études universitaires du troisième cycle, ou organisation de cours techniques spécialisés de brève durée et de programmes individuels. En décembre 1989, 11 titulaires d'une maîtrise ont participé à un cours de recyclage, qui s'est tenu à l'Université de Birmingham (Royaume-Uni) et au Siège du CIRP, pour célébrer le vingtième anniversaire du cours de maîtrise sur les ressources phytogénétiques de l'Université de Birmingham, ainsi que le 15ème anniversaire du CIRP.

Programme de recherche

14. Le Programme de recherche a été principalement instauré pour renforcer la base scientifique des travaux du CIRP. Un objectif fondamental de cette initiative était donc d'intégrer étroitement ce programme aux autres activités du CIRP. Des progrès considérables ont déjà

été réalisés dans la mise au point d'un programme de recherche qui complète le programme de terrain, bien en place, tout en s'intégrant au programme global du CIRP.

15. Les projets de recherche parrainés par le CIRP sur le stockage des semences en milieu ultrasec ont donné des résultats prometteurs en 1989/90. D'autres projets sur la conservation des semences ont permis d'étudier les questions suivantes: effets de l'humidité et de la température sur la longévité des semences, techniques de conservation pour les semences récalcitrantes, stabilité génétique en cours d'entreposage et de régénération, et problèmes de dormance des semences.

16. En 1989/90, le CIRP a continué à mettre au point des techniques de collecte in vitro, et de stockage de matériel génétique in vitro, par ralentissement de la croissance et cryoconservation. Des études ont également été effectuées sur la stabilité des cultures conservées in vitro. La banque pilote de gènes in vitro du Centro Internacional de Agricultura Tropical (CIAT)/CIRP a terminé une phase expérimentale de trois ans, au cours de laquelle ont été testées les modalités types de fonctionnement. Un scientifique extérieur a participé à ce dernier projet, afin de mettre au point les techniques de caractérisation de l'ADN pour le manioc.

17. En matière de pathologie des plantes et de contrôle phytosanitaire, le CIRP et la FAO ont travaillé conjointement, depuis 1988, à des directives techniques concernant le déplacement sans risque de matériel génétique (voir Troisième Partie, par. 39). Parmi les autres projets réalisés dans ce domaine, on peut citer la mise au point d'une sonde pour le diagnostic de la maladie du sommet touffu du bananier, et de méthodes non destructives de contrôle sanitaire des semences.

18. Plusieurs projets relatifs à la diversité génétique se sont poursuivis en 1989/90. Parmi les nouvelles initiatives, on trouve une étude sur la diversité génétique de Vigna et une enquête écogéographique sur les espèces sauvages apparentées aux agrumes et au manguier, en Indonésie. Dans d'autres projets, on a passé en revue les informations courantes sur les systèmes d'obtention et réexaminé la base scientifique pour la régénération.

Programme de communications et de services bibliographiques

19. En 1989/90, le CIRP a produit plus de 40 publications, y compris plusieurs numéros du Bulletin FAO/CIRP sur les ressources phytogénétiques, et des bulletins régionaux du CIRP. Le CIRP a continué à distribuer ses publications gratuitement et s'est attaché, pendant cette période, à réviser sa liste de distribution, pour en maximiser l'influence. A la fin de 1990, 60 pour cent des questionnaires envoyés aux instituts figurant sur la liste de distribution avaient été complétés et renvoyés. Ce chiffre impressionnant montre bien l'intérêt que les responsables des ressources phytogénétiques portent aux publications du CIRP.

20. Au cours des deux dernières années, le Bureau de l'information s'est efforcé de planifier et de mettre au point, en Amérique latine, un projet de sensibilisation du grand public aux questions ayant trait aux ressources génétiques. Il s'agit d'informer les journalistes travaillant pour d'importants journaux et revues latino-américains ayant une grande

audience de façon à atteindre, par ce truchement, le public visé par le projet, à savoir les responsables et les personnes qui les influencent. Le projet, réalisé en collaboration avec le Centre international de la pomme de terre (CIT), le CIAT, le Centre international du maïs et du blé (CIMMYT) et le Diversity Magazine and Interpress Services, prévoit des activités de formation et des visites des journalistes aux centres latino-américains du GCRAI, ainsi que la production de matériel d'information spécial. Un autre exemple de coopération entre les divers centres pour la sensibilisation du public est la publication, en 1989, de "Partners in Conservation" (en anglais seulement), brochure décrivant les activités phytogénétiques réalisées par chaque centre du GCRAI. Une autre initiative importante de relations publiques entreprise en 1989/90 a été la publication des deux premiers numéros de "Geneflow" (en anglais seulement), revue concernant les ressources phytogénétiques de la planète, qui est destinée aux responsables et aux organisations non gouvernementales.

21. Il y a juste un an, un bibliothécaire a été chargé de mettre en place un service de bibliothèque et d'information, à l'appui des activités du CIRP, qui répondrait aux besoins de toutes les personnes s'occupant des ressources phytogénétiques. Cette bibliothèque doit fournir des informations, des documents primaires et des données bibliographiques sur les ressources phytogénétiques et conserver et diffuser les descriptifs de projet du CIRP. La bibliothèque pourvoit aux besoins immédiats d'information du personnel du CIRP, en lui fournissant des services de base tels qu'information courante, recherche bibliographique, fourniture de document et références.

Programme coopératif européen

22. Depuis 1980, la FAO exécute un programme européen sur les ressources phytogénétiques, grâce à des fonds fournis par le PNUD. A partir de 1983, ce programme a été confié au CIRP. A sa quatrième réunion, en 1989, le Comité consultatif technique du Programme coopératif européen a recommandé de prolonger le programme jusqu'à la fin de 1992 afin de renforcer ses activités, dans le cadre des réseaux sur les cultures. Le CIRP a accepté de se charger de l'exécution de la phase IV du Programme coopératif européen, qui a été rebaptisé Programme coopératif européen pour les réseaux sur les ressources génétiques des cultures, afin de mieux refléter la nouvelle orientation du programme. Presque tous les pays européens participent activement au programme coopératif européen, y compris l'URSS, après la signature d'une lettre d'entente entre le CIRP et l'Institut Vavilov, en juin 1990.

TRACER UNE NOUVELLE VOIE

Plan stratégique

23. Une activité importante lancée en 1990 est l'élaboration d'un nouveau Plan stratégique pour le CIRP. Il a été jugé essentiel, lors de ce processus, de consulter largement les programmes nationaux, les centres de produits du GCRAI et d'autres organismes pour voir ce qu'ils pensent de l'efficacité du CIRP et de son rôle futur.

24. De mars à juin 1990, six réunions ont été organisées dans les régions afin de consulter les représentants des programmes nationaux. Ces réunions ont été organisées par les coordonnateurs régionaux du CIRP à New Delhi (pour la région d'Asie du Sud), Los Baños, Philippines (pour l'Asie de l'Est et du Sud-Est), Bouake, Côte d'Ivoire (pour l'Afrique de l'Ouest et de l'Est, et l'Afrique australe), Turrialba, Costa Rica (pour l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale et les Caraïbes), La Paz, Bolivie (pour l'Amérique du Sud) et Rome (pour l'Afrique du Nord, l'Asie du Sud-Ouest et l'Europe). La direction du CIRP a été représentée à chacune de ces réunions, et les membres du Conseil d'administration originaires de la région en question y ont également participé. Ce processus de consultation est un grand succès, puisque plus de 80 scientifiques de 40 pays y ont participé. Les participants à ces réunions ont approuvé les principes stratégiques généraux proposés par le CIRP, ont fait de nouvelles propositions très constructives, et ont discuté librement de différentes questions, dans un climat de grande coopération et cordialité.

25. Le projet de Plan stratégique est actuellement examiné par le Comité consultatif technique et par le GCRAI, et certaines de ses grandes lignes de force sont décrites aux paragraphes 29 à 33 du présent document.

Examen indépendant du Programme et de la gestion

26. Le Troisième examen indépendant du Programme et de la gestion du CIRP a eu lieu de septembre 1990 à janvier 1991. Cet examen, institué par le GCRAI, a lieu tous les cinq ans; les membres du Groupe peuvent ainsi s'assurer que les Centres réalisent bien leurs objectifs conformément aux politiques arrêtées, et aux normes internationales convenues. Ces études indépendantes permettent donc de mieux rendre compte des activités réalisées au sein du système. L'Etude indépendante du CIRP portait sur des questions telles que mandat de l'organisation, stratégies et programmes, valeurs et culture, gestion et organisation du Programme, ressources, utilisation des installations, relations extérieures et impact.

27. De septembre à décembre 1990, le Groupe chargé de l'Examen indépendant a contacté presque tous les fonctionnaires détachés et le personnel chargé des programmes régionaux et nationaux, lors de ses visites dans un certain nombre de pays (Brésil, Chine, Costa Rica, Ethiopie, Inde, Kenya, Mexique, Philippines, Singapour, Suisse, Thaïlande, Royaume uni et Zambie). La phase principale de l'examen a eu lieu du 7 au 25 janvier 1991, à Rome.

28. Le rapport de l'Examen indépendant a été examiné par le CIRP et par le Comité consultatif technique, et il sera soumis au GCRAI en mai 1991, pour approbation. Par la suite, on assurera une diffusion plus vaste de ce rapport.

Nouvelles orientations

29. Pour la prochaine décennie, le CIRP compte décentraliser davantage ses activités en renforçant les bureaux régionaux existants et, éventuellement, en ouvrant un huitième bureau, en Europe. Dans le souci d'assurer des contacts plus étroits et plus réguliers avec les programmes nationaux - considérés par le CIRP comme étant la base même de tout effort

mondial portant sur les ressources génétiques - les bureaux régionaux assumeront des responsabilités accrues et pourront disposer d'une part plus importante des ressources de l'organisation, jusqu'à, finalement, avoir l'entière responsabilité de la coordination de toutes les activités dans les régions respectives. La structure adoptée dans les années 80, qui subdivisait le programme du CIRP en activités scientifiques et thématiques, sera supprimée pour favoriser une approche plus globale des problèmes, et intégrer le transfert de technologies et la diffusion de l'information à chaque activité, selon des modalités appropriées. Par exemple, on abolira la distinction entre Programme de terrain et Programme de recherche, et toutes les informations et compétences disponibles au CIRP seront utilisées, selon les besoins, pour aborder les problèmes d'un point de vue interdisciplinaire.

30. Le CIRP encouragera la formation de réseaux internationaux sur les ressources génétiques des cultures et invitera tous les pays s'intéressant à une culture déterminée à participer au réseau correspondant. Les dispositions voulues seront prises pour faciliter la collaboration internationale et la gestion commune du matériel génétique et des données au sein des réseaux, et le CIRP pourra jouer, le cas échéant, un rôle de chef de file.

31. Le CIRP compte aider les pays qui en font la demande à élaborer des programmes et activités sur les ressources phylogénétiques, en leur faisant profiter des fruits de son expérience. Il cherchera également à renforcer la capacité de recherche des programmes nationaux en exécutant, dans les pays en développement, une plus large part des recherches financées par le CIRP et en encourageant les visites croisées de scientifiques entre pays développés et pays en développement. Le CIRP devra renforcer son rôle catalytique pour toutes les activités ayant trait aux ressources génétiques, mais notamment en matière de recherche et d'application des résultats de la recherche, pour que la situation évolue dans le sens d'un effort mondial sur les ressources génétiques, reposant sur les activités et les besoins des pays. Il est probable que la recherche sera davantage axée sur des questions plus générales, laissant aux programmes nationaux le soin de s'occuper de questions intéressantes des cultures spécifiques, comme recommandé par les réseaux sur les cultures.

32. En matière de formation, certains cours seront progressivement confiés aux programmes nationaux ou à des groupes de programmes ayant des intérêts et des besoins communs. A cet égard, le CIRP aidera, le cas échéant, les programmes nationaux, mais il est probable que son attention portera davantage sur la formation en cours d'emploi des cadres travaillant déjà pour des institutions et des programmes nationaux, dans le but de renforcer la capacité de formation et le niveau professionnel dans les pays. Le CIRP compte en outre encourager l'inclusion, dans les programmes de cours sur l'agriculture et les ressources naturelles, de questions relatives aux ressources phylogénétiques, pour susciter, dans le monde entier, une meilleure prise de conscience de l'apport potentiel des ressources phylogénétiques au développement national et, parallèlement, améliorer les connaissances des agronomes et encourager l'intérêt pour la recherche.

33. Le CIRP n'axera plus ses activités sur une liste de cultures prioritaires. Les ressources génétiques des cultures pour lesquelles d'autres centres du GCRAI sont compétents, relèveront principalement des Unités pour les ressources génétiques de ces centres, qui travailleront,

le cas échéant, en coopération avec le CIRP. Le CIRP poursuivra son programme de collecte de matériel végétal, mais on prévoit que l'accent sera mis davantage sur l'aide aux programmes nationaux et aux réseaux internationaux sur les cultures, pour le développement des compétences nécessaires à la collecte, la planification des stratégies et le traitement du matériel récolté.

34. La plupart des changements évoqués ne pourront pas intervenir du jour au lendemain. Il faudra les introduire graduellement, dès que possible, pour que tout soit en place dans un délai de dix ans. Le CIRP est convaincu que sa contribution à l'effort mondial sur les ressources génétiques continuera à croître au cours de cette période et qu'en collaboration avec les autres instituts s'occupant de conservation, il sera en mesure de jouer un rôle unique en faveur de la conservation et de l'utilisation de la diversité biologique, pour le plus grand bien de l'humanité.

III. ACCORDS DE COOPERATION ENTRE LA FAO ET LE CIRP

35. Comme recommandé par la Commission à sa troisième session, la FAO et le CIRP ont travaillé de concert pour élaborer une lettre d'entente sur la coopération en matière de programme, qui sanctionne formellement les relations de travail présentes et futures entre les deux organisations. L'accord a été signé le 21 septembre 1990.

Coopération en matière de programme

36. Cette lettre d'entente cherche à préciser le contexte général de la coopération en matière de programme entre le CIRP et la FAO, en définissant les principaux domaines de collaboration dans les zones de compétence respectives des deux organisations; il s'agit d'assurer la pleine complémentarité des fonctions, d'éviter les chevauchements d'efforts et de permettre une collaboration efficace pour la réalisation d'activités conjointes bénéficiant aux deux parties et, en dernière analyse, à tous les pays, notamment aux pays en développement.

37. La lettre d'entente sur la coopération en matière de programme porte également sur les questions suivantes:

i) questions de politique et questions juridiques: la FAO assumera la principale responsabilité à cet égard; des avis techniques seront demandés au CIRP;

ii) information: la FAO et le CIRP ont accepté de s'accorder réciproquement le libre accès à leurs bases de données sur des questions d'intérêt commun et d'assurer, entre eux, un échange adéquat d'informations;

iii) conservation ex situ: la FAO et le CIRP reconnaissent la nécessité d'assurer la plus grande complémentarité possible entre le réseau FAO des collections de base et le répertoire des collections de base du CIRP;

iv) conservation in situ: la FAO sera le point de convergence pour l'information et les compétences techniques sur la conservation in situ des ressources phylogénétiques et jouera un rôle de premier plan dans l'aide aux pays pour l'établissement des priorités et programmes d'action, compte tenu des facteurs techniques, juridiques, sociaux et économiques. Le CIRP appuiera la FAO dans ses efforts, lorsque cela lui sera demandé;

V) dispositions applicables aux organes directeurs: le Président du CIRP, ou son représentant, continuera à être invité à participer aux réunions de la Commission des ressources phylogénétiques, en qualité d'observateur. Le Président de la Commission des ressources phylogénétiques sera invité à participer, en tant qu'observateur, aux réunions du Conseil d'administration du CIRP. La FAO continuera à avoir un représentant au Conseil d'administration du CIRP, sans droit de vote.

38. A sa cinquième réunion tenue en décembre 1990, le Groupe de travail de la Commission a examiné la lettre d'entente entre la FAO et le CIRP sur la coopération en matière de programme et a félicité les deux organisations d'avoir élaboré et signé l'accord de coopération. Celui-ci a également été accueilli favorablement par le Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale (GCGRAI) à sa réunion tenue à Washington D.C. du 29 octobre au 2 novembre 1990.

Activités conjointes de la FAO et du CIRP

39. On trouvera ci-après une description détaillée des activités entreprises en collaboration par la FAO et le CIRP:

i) Information et publications:

La FAO et le CIRP ont commencé à préparer le cadre conceptuel voulu pour la création d'un Système mondial d'information et d'alerte rapide. Les différentes propositions sont présentées en détail dans le document CPGR/91/7. Le CIRP a amplement contribué à la préparation de ce document. Dans le cadre de cette initiative, on prépare actuellement un questionnaire à l'aide duquel les Etats Membres pourront, conformément à l'Article 11 de l'Engagement, soumettre des rapports annuels à la FAO; les informations ainsi recueillies serviront à établir le document sur l'état des ressources phylogénétiques du monde. La FAO et le CIRP ont continué à publier le bulletin trimestriel sur les ressources phylogénétiques. On envisage de transformer ce bulletin en une revue technique faisant autorité. En 1990, un Comité de rédaction conjoint a été instauré pour le bulletin. De plus, la FAO et le CIRP ont entrepris d'échanger leurs bases de données respectives sur les ressources phylogénétiques, y compris les bases de données mises au point conjointement entre 1974 et 1987, et ont coopéré à la diffusion des informations qui y figurent. En outre, la FAO et le CIRP, en coopération avec l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources) ont décidé de collaborer à la préparation d'un manuel sur la collecte de matériel génétique.

ii) Conservation ex situ:

La FAO et le CIRP s'attachent actuellement à fusionner le réseau FAO des collections de base et le répertoire CIRP des collections de base (voir CPGR/91/14). Le CIRP fournit des apports techniques pour la préparation de ce document. La FAO et le CIRP étudient ensemble la possibilité de créer des installations de permagel - à la Banque de semences internationale de Svalbard - qui fera fonction d'unité de stockage supplémentaire de sécurité. Une Consultation conjointe d'experts FAO/CIRP a eu lieu à ce sujet en décembre 1990. Le Gouvernement norvégien envisage de fournir les fonds nécessaires à la mise en place de ces installations (voir également CPGR/91/14).

iii) Ressources génétiques des forêts

Le Département des forêts de la FAO joue un rôle de premier plan pour ce qui concerne les ressources génétiques des forêts, qui ne sont pas couvertes par la Lettre d'entente sur la coopération en matière de programme. Des consultations ont eu lieu entre le CIRP et la FAO concernant une extension possible des activités du CIRP aux ressources génétiques des forêts. Si le GCRAI donne pour instruction au CIRP d'inclure les ressources génétiques forestières dans ses programmes, de nouvelles consultations devront avoir lieu pour assurer la complémentarité des efforts et déterminer les zones respectives de compétence et d'activité. La FAO fait également office de point de convergence, au niveau mondial, pour la conservation in situ.

iv) Renforcement des capacités nationales et régionales:

L'Acte constitutif de la FAO prévoit que l'Organisation doit fournir à ses Etats Membres une assistance technique dans le domaine des ressources phytogénétiques, et plus précisément les aider à formuler, exécuter et superviser des projets spécifiques et d'autres activités destinées à renforcer les capacités nationales et régionales, ou à mettre au point des stratégies et programmes sur le plan national et régional. Le CIRP a coopéré avec la FAO tant pour la formulation de projets d'assistance technique que pour la fourniture des services de consultants nécessaires à l'exécution de projets de terrain, et a notamment donné les conseils voulus pour la création d'installations de conservation in vitro dans certains pays.

v) Formation

La FAO et le CIRP ont décidé de se consulter et de coopérer pleinement pour la mise au point de leurs programmes de formation. Par exemple, la FAO et le CIRP, en coopération avec l'Office national des ressources phytogénétiques de l'Inde, envisagent d'organiser un atelier régional de formation sur le thème "conservation, évaluation et utilisation des cultures d'importance locale en Asie du Sud", qui devrait se tenir en septembre 1991.

vi) Transport sans risque des ressources phytogénétiques

La FAO et le CIRP ont décidé de poursuivre et de développer leur programme de coopération pour un transport rapide et sans risque du matériel génétique, en préparant une série de protocoles et de directives par culture, décrivant un système d'indexation des maladies et d'autres procédures à utiliser par les responsables du contrôle phytosanitaire et par les scientifiques s'occupant d'échanges de matériel phytogénétique. En 1989 et 1990, des directives ont été préparées et publiées pour Musa, le cacao, la patate douce, l'igname, les aroidacées comestibles et les légumineuses. Des réunions sur les agrumes, le manioc et le raisin ont eu lieu en 1989/90 et des directives sont en préparation pour ces cultures.

vii) Programmation conjointe:

Dans le souci de poursuivre leur collaboration et de discuter de questions d'intérêt commun, la FAO et le CIRP ont décidé de tenir conjointement une réunion annuelle de programmation pour examiner les résultats obtenus et l'état d'avancement des travaux, les perspectives et les conditions de leur coopération, ainsi que tous les aspects de leurs programmes de travail respectifs. En 1990 et au début de 1991, des réunions ad hoc ont eu lieu entre le personnel des deux organisations pour discuter du cadre conceptuel d'un programme de coopération, ainsi que de problèmes techniques.

viii) Aide de la FAO au CIRP:

Appui aux activités du CIRP: La FAO fournit une aide au CIRP pour l'exécution de son programme de travail, notamment en facilitant les activités réalisées dans les Etats Membres de la FAO.

Choix du nouveau Directeur du CIRP: La FAO a pleinement participé au processus de sélection, et la candidature proposée a été soumise au Directeur général pour approbation.

Examen indépendant du CIRP: L'équipe chargée de cet examen a tenu des consultations détaillées avec la FAO, qui a été invitée à présenter ses observations sur le rapport de l'équipe.

40. Lorsque la situation s'y prêtait, la FAO et le CIRP se sont invités mutuellement à participer à diverses réunions techniques, examens, ateliers et séminaires, comme la réunion du Comité consultatif technique du Programme coopératif européen, les réunions des Réseaux sur les cultures, celles du Groupe de travail intercentres du GCRAI sur les ressources phytogénétiques, les réunions régionales du CIRP et les séances du Groupe de travail FAO sur la diversité biologique. De plus, le CIRP a aidé le Secrétariat de la Commission des ressources phytogénétiques à préparer les documents requis pour cette Commission et pour les réunions de son Groupe de travail.